

**Arrêté 07-2022**  
**portant fermeture temporaire de l'établissement scolaire Pierre Falké le 21 janvier 2022**

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU l'arrêté 06-2022 portant fermeture temporaire de l'établissement scolaire Pierre Falké,**

Considérant le sinistre survenu le 18 janvier 2022 provoquant un incendie dans le local de comptage de l'école Pierre Falké

Considérant l'école Pierre Falké est privée d'électricité et de chauffage le temps des travaux de sécurisation et de raccordement.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : l'école Pierre Falké est temporairement fermée le 21 janvier 2022

Article 2 : les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs sont également temporairement fermés

Le 21 janvier 2022

Article 3: notification de cet arrêté sera faite à :

- M. le Sous-Préfet,
- Mme la Directrice de l'Inspection Académique
- M. le Directeur de l'école Pierre Falké

Fait à Coutevroult

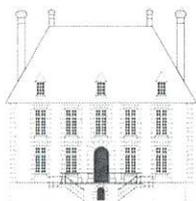
Le 20 janvier 2022

Le Maire

Notifié le.....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.



# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

## ATTESTATION DE FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Je soussigné, Jean-Jacques PREVOST, en ma qualité de Maire de la Commune de Coutevroult, atteste avoir pris un arrêté de fermeture de l'établissement scolaire Pierre Falké, en raison d'un incident technique survenu ce jour.

L'école Maternelle et Élémentaire Pierre Falké est donc fermée le mardi 18 janvier, le jeudi 20 janvier ainsi que le vendredi 21 janvier 2022.

Fait à Coutevroult, le 20 janvier 2022.

Le Maire

Jean-Jacques PREVOST ;